

# BUREAU FEDERAL

## Réunion du 29 Juin 2007 à Saint Jean de Monts

---

Présents : M. Yvan MAININI, Président  
Mmes Françoise AMIAUD, Roselyne BIENVENU et Marie-Noëlle SERVAGE.  
MM Claude AUTHIE, Thierry BALESTRIERE, Pierre COLLOMB, Rémy GAUTRON,  
Serge GERARD, Jean-Pierre HUNCKLER, Jean-Marc JEHANNO, Frédéric  
JUGNET, Philippe RESTOUT et Jean-Pierre SIUTAT.  
Assistent : Mme Céline PETIT - MM. Fabrice CANET, Didier DOMAT et  
Jean-Pierre de VINCENZI (DTN).

---

### 1. Ouverture par le Président

Yvan MAININI souhaite la bienvenue à Saint Jean de Monts aux membres du Bureau Fédéral et remercie Rémy GAUTRON pour l'accueil réservé.

### 2. Commission Sportive

- Calendrier Sportif 2007/2008

Marie-Noëlle SERVAGE explique que 400 équipes se sont pré-engagées dans les Championnats de France. Les poules sont en cours d'élaboration.

- Préparation de la journée portes ouvertes Championnat de France.

La journée de tirage au sort des Poules sera organisée le Vendredi 6 Juillet 2007. Une précision réglementaire sera apportée aux clubs à cette occasion. Les clubs qui ne sont pas en règle financièrement seront masqués dans les poules.

Marie-Noëlle SERVAGE communique la liste des clubs qui ne se sont pas mis en règle financièrement :

DIVISION	NOM	MONTANT
LFB	LATTES MONTPELLIER BASKET	6454,50
	SCAB 63	13326,60
	ESB VILLENEUVE	8878,00
	US VALENCIENNES O.	36000,00
NF1	US TEMPLAISE	7571,00

NF2	ISTRES SPORTS BASKET	7027,00
	ASA SCEAUX (+NM3)	2435,60
	ESB VILLENEUVE D'ASCQ	1337,20
NF3	CATALAN PERPIGNAN	299,60
	BESANÇON BC	180,00
NM1	SOM BOULOGNE	5300,00
NM2	AS SARCELLES	2550,34
NM3	LYON CRO BASKET	8056,80
	CSL DIJON (+ NF3) ??	8231,80

Marie-Noëlle SERVAGE précise que la dette du club Lyon Cro Basket serait en cours de règlement.

Yvan MAININI expose le cas du transfert à l'étranger de Sandrine GRUDA et lit aux membres du Bureau le courrier qu'il a reçu de la part du club de Valenciennes.

**Le Bureau Fédéral propose de ne pas engager les clubs nommés ci-dessus, si le règlement de leur dette n'est pas effectué.**

- Engagements Championnats de France Jeunes.

Marie-Noëlle SERVAGE expose les tableaux distribués :

- Cadets 1<sup>ère</sup> division : pas de commentaires.
- Cadets 2<sup>ème</sup> division :

**L'engagement du club de Furiani est refusé par le Bureau Fédéral.** Afin de déterminer son remplacement, une étude sera effectuée sur la liste complémentaire.

- Minimes Masculins : pas de commentaires.
- Cadettes 1<sup>ère</sup> division : pas de commentaires.
- Cadettes 2<sup>ème</sup> division : pas de commentaires.
- Minimes Féminines : pas de commentaires.

**Le Bureau Fédéral valide ces propositions, ces engagements seront présentés au Comité Directeur du 1<sup>er</sup> Juillet 2007 pour validation. Ces informations seront diffusées sur le site Internet Lundi.**

Jean-Pierre SIUTAT souhaite faire respecter le Statut de l'Entraîneur au niveau des Centres de Formation.

Une discussion s'engage.

La Commission Technique Fédérale ne doit accorder que des dérogations règlementaires. Le règlement doit être strictement appliqué.

### **3. Budget prévisionnel**

Rémy GAUTRON expose le compte de résultat 2006/2007 :

- Produits : 20.833.904 €
- Charges : 20.460.174 €

Une partie de l'excédent de fin de saison sera réaffecté à la transformation de la base FBI, le reste sera affecté à la suite de l'informatisation des clubs. Cette proposition sera faite lors de l'Assemblée Générale du 30 Juin 2007.

## Budget prévisionnel 2007/2008 :

Rémy GAUTRON présente le projet aux membres du Bureau Fédéral :

- Produits : 19.519.000 €
- Charges : 19.836.500 €

## **4. Proposition des Délégué(e)s de Zones.**

Rémy GAUTRON explique qu'en l'absence de Michel CHATEAU, Trésorier de la Zone Ouest, pour des raisons de santé, Eric GROLLEAU le suppléera durant son indisponibilité.

Il n'y a pas d'autre modification.

### **Accord du Bureau Fédéral.**

## **5. Proposition de Conciliation.**

\* Dossier La Séguinière Saint Louis Basket :

Rappel des faits : Le club requérant conteste la décision de la Chambre d'Appel de la FFBB, en date du 31 Mars 2007, infligeant à son équipe de Nationale Masculine 2 un retrait de 14 points au classement général de son championnat et suspendant sa présidente de toutes fonctions officielles pour une durée de 9 mois dont 3 fermes.

Après examen du litige, le conciliateur propose à l'association La Séguinière Saint Louis de s'en tenir à la décision contestée.

**Le Bureau Fédéral accepte la proposition du Conciliateur à l'unanimité.**

## **6. Préparation de l'Assemblée Générale :** l'Ordre du Jour.

Frédéric JUGNET rappelle l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale, qui n'apporte pas de remarque particulière.

## **7. Validation de l'Ordre du Jour du Comité Directeur du Dimanche 1<sup>er</sup> Juillet 2007**

### **1. Ouverture par le Président**

### **2. Partie statutaire :**

Délégation du pouvoir financier

- ☞ Délégation auprès de la FIBA
- ☞ Désignation des représentants auprès de la LNB
- ☞ Désignation du Président et des membres de la Ligue Féminine
- ☞ Validation de la composition des Commissions Fédérales.
- ☞ Validation de la composition de la Chambre d'Appel.
- ☞ Désignation du Directeur de la revue Basketball
- ☞ Désignation des Chargés de Missions
- ☞ Composition du Conseil d'Honneur et du Jury d'Honneur
- ☞ Délégation des pouvoirs aux Ligues Régionales, aux Comités Départementaux et à la LNB
- ☞ Désignation des chargés d'instruction

### **3. Informations complémentaires**

- ☞ Commission Sportive (MN SERVAGE)
  - ↳ Calendrier Sportif 2007/2008
  - ↳ Préparation de la journée portes ouvertes Championnat de France.

- ☞ Commission Technique (P. LEGNAME)
  - ↳ Championnat de France Jeunes 2007/2008
- ☞ Proposition de la commission des agents sportifs
- ☞ Calendrier administratif 2007-2008 (Frédéric JUGNET)
- ☞ Commissions Fédérales : Projets 2007/2008
- ☞ Challenge « René LAVERGNE » et Challenge des Clubs (B. GAVA)
- ☞ Règle de participation des moins de 21 ans (Dom :Tom).
- ☞ Questions diverses

## **8. Questions diverses.**

Le Bureau Fédéral adresse ses félicitations à l'Equipe de France des moins de 21 ans Féminines pour sa victoire face à la Chine au Championnat du monde qui se déroule actuellement à Moscou.

Frédéric JUGNET rappelle le programme du forum :

15h00 - 19h00 : Forums d'échanges

17h00 – 19h00 : table ronde pour le 75<sup>ème</sup> anniversaire FFBB

17h00 - 17h30 : Réunion des Comités de moins de 1.500 licenciés

17h30 - 18h00 : Réunion des Présidents des Comités et Ligues ayant un CTF Basket Féminin

Roselyne BIENVENU expose une demande d'union :

Nord Ouest 70 (BC Port sur Saône et Foyer Culturel St Loup sur Semouse). Ils souhaitent pouvoir évoluer au niveau régional.

La Commission Juridique a refusé l'union. L'Association a envoyé un courrier pour que la demande soit formulée devant le Bureau Fédéral.

**Après étude de la demande, le Bureau Fédéral propose d'accorder une dérogation exceptionnelle à la condition que chaque association de l'union présente et engage une équipe cadette.**

Jean-Pierre HUNCKLER informe que le tournoi de l'Equipe de France des 20 ans et moins masculins qui a eu lieu à Roanne du 12 au 17 Juin 2007, s'est déroulé dans de très bonnes conditions.

### **Situation du PARIS BASKET RACING Association**

Maître Didier DOMAT expose aux membres du Bureau Fédéral la situation de l'association PARIS BASKET RACING (PBR), notamment à la suite des accords intervenus entre l'association RACING CLUB DE France (RCF) et l'association LAGARDERE PARIS RACING.

L'association PBR possède un numéro d'affiliation propre auprès de la FFBB, et gère la section masculine du RCF en vertu d'une convention de délégation conclue conformément à l'article 301 des règlements généraux.

Le 11 juin 2007, l'association LAGARDERE PARIS RACING a sollicité l'accord de l'association PBR concernant le transfert à son profit de la convention de délégation, dans le respect des stipulations de la convention cadre de coopération entre le RCF.

Le 26 juin 2007, l'association PBR notifiait à l'association LAGARDERE PARIS RACING son refus de transfert de ladite convention.

Le 28 juin 2007, par courrier adressé au Président de la FFBB, l'association PBR informait l'instance fédérale qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 l'association PBR serait libre de toute relation contractuelle avec une quelconque autre association sportive, et engagera en compétition ses équipes sous son propre numéro d'affiliation. Elle précisait également qu'elle entendait exercer les droits sportifs et administratifs rattachés à ce numéro d'affiliation, ainsi qu'elle demandait

l'engagement pour la saison 2007/2008 de toutes les équipes qui ont participé aux divers championnats sous le nom PARIS BASKET RACING lors de la saison 2006/2007, notamment :

- en PRO A : l'équipe PARIS BASKET RACING, appelée à devenir PARIS LEVALLOIS, ainsi que l'équipe espoirs :
- l'équipe Cadet France et Minime France.

Yvan MAININI explique au Bureau Fédéral qu'il est important d'éclaircir la situation de l'association PBR, notamment au regard des droits sportifs attachés à son numéro d'affiliation, et dans un souci de pérennité du projet sportif actuellement en voie de développement.

Après un débat entre les membres du Bureau Fédéral, Yvan MAININI soumet à l'approbation du Bureau Fédéral la résolution suivante :

***« Le Bureau Fédéral acte que les droits sportifs des équipes engagées et gérées par l'association PARIS BASKET RACING, et par la SASP PARIS BASKET RACING, lors de la saison sportive 2006/2007, sont affectés au numéro d'affiliation de l'association PARIS BASKET RACING, soit le n°1975088.***

***En conséquence, le Bureau Fédéral fait droit à la demande l'association PARIS BASKET RACING en autorisant l'engagement de ces équipes pour la saison 2007/2008 sous le numéro d'affiliation 1975088 ».***

La résolution est soumise au vote, à main levée, du Bureau Fédéral et est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Prochain Bureau Fédéral le 4 Juillet 2007 à Paris.